



Ma commune m'informe

Jeudi 7 septembre 2006 - N°270



Site de Chimay : tous les numéros de « Ma commune m'informe » de l'année sont disponibles sur notre site : www.ville-de-chimay.be (page des news)

E-mail : fabien.bachelart@publilink.be

CHIMAY

CHIMAY

Le samedi 9 septembre à Robechies, la jeunesse locale invite

Dans le cadre du challenge Guérit et de la ducasse, différentes courses à pied, adaptées à tous les niveaux, sont programmées avec:

15h: courses pour enfants (500 et 1500 m)

15h15: course de 5 km pour jeunes et adultes débutants

16h: course reine de 10 km

Pour en savoir plus: 060212612 ou www.guerit.be.tf



Avis très important

L'Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire (L'AFSCA) nous informe qu'un foyer de fièvre catarrhale du mouton (langue bleue) vient d'être décelé dans le département des Ardennes, en France, à proximité de la frontière franco-belge.

En conséquence, une zone de 20 km (Z20) qui comprend le territoire des communes de Chimay, Couvin et Momignies est établie et les mesures prévues par l'Arrêté Ministériel du 20 novembre 2001 sont désormais d'application pour tous les ruminants.

Dans une Z20

1° Les transports de ruminants sont autorisés pour autant que ces transports fassent l'objet d'un traitement insecticide autorisé.

Cette désinfection est notée dans le registre de nettoyage et désinfection par le transporteur.

2° Il est interdit de déplacer les ruminants vers l'intérieur ou vers l'extérieur de la Z20. Cette interdiction n'est pas d'application en vue du transit sans arrêt via les autoroutes conformément à la décision européenne.

3° Dans toutes les exploitations et dans tous les endroits où sont détenus des ruminants, le responsable doit dresser un inventaire chaque jour en tenant compte des animaux nés ou morts.

4° En ce qui concerne les traitements des ruminants et des bâtiments utilisés pour leur hébergement, il est conseillé de s'adresser à son vétérinaire.

Pour des précisions complémentaires :

contacter l'AFSCA, tél. : 02/208.34.11

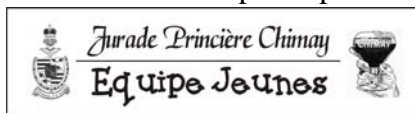
e-mail : info@afsca.be – site internet : www.afsca.be

Le samedi 16 septembre 2006 à Chimay «Cinquième Promenade dégustative»

Le samedi 16 septembre 2006, l'équipe jeunes de la Jurade Princièrre de Chimay organise sa cinquième promenade dégustative (plus de 500 participants en 2005). Le départ est fixé entre 13h30 et 16h30 à l'école Sainte-Christienne à Chimay (accès par la rue de Forges). Cette année, cette promenade champêtre de +/- 6km sur le thème « Ode à la Trappiste... », reliera plusieurs stands de dégustations de bières trappistes. A l'arrivée, il y aura possibilités de petite restauration, trappiste aux fûts, nombreux lots à l'arrivée. Un grand lâcher de ballons est prévu pour les enfants.

L'inscription est fixée à 7 €

Bienvenue à Tous.



Renseignements : 0477/61.51.56 & 0479/62.02.30

Rappel aux enseignant(e)s du Fondamental inscrit(e)s dans notre réserve de recrutement.

En ce début d'année scolaire et dans le but de pouvoir très rapidement vous contacter en cas de besoin, il vous est demandé avec insistance de signaler vos périodes de disponibilité c'est-à-dire dès votre fin d'intérim en téléphonant au Secrétariat de l'Enseignement (Mme Crowet) Tél. : 060/459.128.

Merci déjà de votre compréhension.

M. Roynet, 1^{er} Echevin et Echevin de l'Enseignement

Fonds des Calamités pour la Province de Hainaut

Les personnes qui auraient subi des dégâts liés aux intempéries du mois d'août 2006, sont invitées à prendre contact le plus rapidement possible avec le Service des Travaux de la Ville de Chimay, la Place, 131 à 6464 Forges (Chimay), au 060/21.10.61, et au plus tard le 15 septembre 2006, afin de communiquer une estimation individuelle de leurs dommages.

L'Echevin de l'Information,
Marcel ROYNET

Le Bourgmestre,
Denis DANVOYE